

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Mardi le 11 décembre 2018, se tenait à 19h00 une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et messieurs les conseillers suivants: Karène Langlois, Michel Paris, René Desrosiers, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Les conseillers Mathieu Pelletier, David Pelletier et Roger Labrecque sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière avise le conseil municipal que le **poste de conseiller au siège no 6 est vacant** suite à la réception de la lettre de démission de M. Roger Labrecque en date du 10 décembre 2018.

Un avis de convocation a été remis à tous les élus par la soussignée afin qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité soit tenue au lieu des séances du conseil mardi le 11 décembre 2018 à 19h00 afin qu'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1- Vente du camion Inter 1994;
- 2- Période de questions;
- 3- Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ouverte à 19h00.

1- VENTE DU CAMION INTER 1994

2018-12-237

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la **vente du camion Inter 1994 avec 45 et aile de côté** à Constructions Jalbert et Pelletier de St-Gabriel de Rimouski pour le montant de 10 000\$ taxes en sus, soit pour un montant total de 11 497.50\$ taxes incluses. Cette vente est consentie sans aucune garantie à l'acquéreur. La directrice générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires à cette transaction pour et au nom de la municipalité.

2- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Karène Langlois la fermeture de l'assemblée à 19h06.

Je, Maurice Chrétien, maire, reconnais en signant le présent procès-verbal que ma signature apposée ci-dessous équivaut à la signature de toutes et chacune des résolutions du dit procès-verbal tel qu'exigé par l'article 142(2) du Code Municipal.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière